

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/24-09-2024/Q26

Date de convocation : 18 Septembre 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoint au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien (à partir de la question 11), M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
M. BALEDENT Matthieu : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme PLUCHART Claudine
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy (jusqu'à la question 10)

Membre absent excusé :

Mme DISDIER Mélanie

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES
INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE CAUDRY – APPROBATION**

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, expose :

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

SLOW

01 OCT 2024

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Conformément aux exigences réglementaires :

- La première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, les cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance du département du Nord ont été approuvées et publiées le 24 avril 2023.
- La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans.
- La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024-2029.

A cette fin, la collectivité de CAUDRY a établi un bilan des actions réalisées depuis 10 ans et un certain nombre d'actions de réduction ou de résorption du bruit.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports terrestres de la ville de Caudry concerne les rues des 2 axes de la ville identifiés par la carte de bruit stratégique éditée par la DDTM :

- Place du Général de Gaulle et rue Roger Salengro
- Place Eugène Fiévet et rue Léon Gambetta
- Boulevard du 8 mai 1945
- Boulevard du 11 novembre 1918
- Boulevard du 19 mars 1962
- Rue de la Gare

Depuis l'élaboration de la carte de bruit stratégique publiée le 24 avril 2023, les données ont évolué. La ville de Caudry a élaboré son PPBE à partir de cette cartographie tout en tenant compte de ces changements et y a intégré les axes structurants de la Ville :

- Prise en compte du nouveau comptage réalisé sur l'axe de la rue Roger Salengro et de la rue Léon Gambetta
- Intégration de la rétrocession des Boulevards au Département
- Ouverture du Contournement (voirie départementale)
- Enjeux sur les axes structurants dont les seuils sont inférieurs

En conclusion, l'étude porte sur les différents axes suivants :

- AXE 1 : Rue Roger Salengro et Rue Léon Gambetta
- AXE 2 : Boulevards du 8 mai 1945, du 11 novembre 1918, du 19 mars 1962 et rue de la Gare
- AXE COMPLEMENTAIRE 1 : RD 643
- AXE COMPLEMENTAIRE 2 : Voie de Contournement
- AXE COMPLEMENTAIRE 3 : Rue de la République
- AXE COMPLEMENTAIRE 4 : Rue de Saint Quentin
- AXE COMPLEMENTAIRE 5 : Rue Henri Barbusse
- AXE COMPLEMENTAIRE 6 : Rue Charles Gide

Pour chacun des axes le projet de PPBE se décline de la façon suivante :

- Analyse des impacts sur les établissements et la population
- Évaluation des effets nuisibles
- Objectifs de réduction du bruit
- Bilan des actions entreprises sur les 10 dernières années
- Programme d'action de prévention et de réduction des nuisances pour les 5 ans à venir
- Motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et analyse des coûts/avantages attendus
- Estimation du nombre de personnes concernées par une diminution du bruit
- Prise en compte des zones de calme

Le projet de PPBE a été mis à la disposition du public pendant deux (2) mois, conformément à l'article R.572-9 du code de l'environnement, du 27 mai au 27 juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

01 OCT. 2024

ID : 059-215901398-20240924-DEL240924_Q26-DE

Durant cette période, le public a pu prendre connaissance du dossier et présenter ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet

Le dossier était aussi consultable sur le site internet de la ville de Caudry.

La présente consultation n'a pas fait l'objet de remarque sur le registre mis à disposition du public.

La présente délibération a pour objet d'approuver le PPBE de la ville de Caudry, annexé au présent rapport.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Ville de Caudry, ci-annexé.
- d'approuver la mise en place des actions identifiées dans le présent document.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,


Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL240924_Q26**
Objet : **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la ville de Caudry ? Approbation**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-24 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
Identifiant unique : 059-215901398-20240924-DEL240924_Q26-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240924-DEL240924_Q26-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL240924_Q26.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20240924-DEL240924_Q26-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Q26.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20240924-DEL240924_Q26-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	30.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2024 à 15h21min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2024 à 15h22min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2024 à 15h22min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2024 à 15h22min24s	Reçu par le MI le 2024-09-30